

Championnat de Voile



Banque Scotia

Avis de course 2009



1 Règles et modifications aux règles

La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (édition 2009-2012) de l'ISAF¹ incluant les prescriptions de l'Association Canadienne de Yachting (ACY/CYA), le présent avis de course et les instructions de course. Chaque texte prévaudra sur le précédent en cas de litige.

2 Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles sur WWW.CRYQ.ORG au plus tard 48 heures avant la régata. Une copie papier sera également remise lors de l'inscription.

3 Autorités organisatrices

Chaque régata est organisée par le comité d'organisation du CRYQ et par le Club ou la marina hôte. Se référer à la section « Programme des Courses ».

4 Éligibilité à la régata

La régata est ouverte à tous les quillards, dériveurs lestés et intégraux et multicoques.

5 Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

6 Assurances

Chaque bateau doit être couvert en régata par une assurance en responsabilité civile d'un montant minimal de 1 000 000 \$.

7 Publicité

Les commanditaires des bateaux concurrents ne doivent pas entrer en conflit avec les commanditaires du CRYQ.

8 Prix

Des prix seront attribués aux trois premières positions de chaque classe.

¹En cas de conflit dans la traduction de *Les Règles de la course à la Voile* de l'ISAF, le texte anglais prévaudra.



9 Inscription

En général l'inscription a lieu à la capitainerie de la marina hôte entre 19h00 et 21h00 le soir précédent la régata. L'endroit et l'heure exacte de l'inscription seront disponibles dans les instructions de course. La séance d'inscription est suivie de la réunion des barreaux.

L'inscription se fera au moyen du formulaire prévu à cet effet (annexe A) dûment rempli, signé et accompagné de la décharge de responsabilité (annexe B) signée. Les frais d'inscription de 35\$ devront être acquittés en argent comptant ainsi que le membership annuel de la FVQ. La demande doit rencontrer toutes les précédentes exigences pour que l'inscription soit acceptée. Les demandes d'inscription seront acceptées jusqu'au commencement de la réunion des barreaux.

Cependant, s'il vous est impossible de vous présenter lors de la soirée d'inscription, il est possible de vous inscrire jusqu'à une heure avant le départ de la course, mais il est alors de votre responsabilité de trouver les membres du comité organisateur sur les lieux de la régata et de leur faire parvenir dans une enveloppe portant le nom de votre bateau :

- La décharge de responsabilité dûment remplie;
- Le formulaire dûment rempli;
- Les frais d'inscription majorés d'une pénalité de retard de 10\$ c'est-à-dire un total de 45\$ (montant exact), ou un chèque à l'ordre du CRYQ;
- Les frais de membership annuels de la FVQ de 26\$, s'ils n'ont pas déjà été acquittés.

L'inscription entraîne l'acceptation totale et sans réserve de toutes les dispositions définies dans le présent l'avis de course et les instructions de course.

De plus, en s'inscrivant, les skippers ou représentants s'engagent à faire partie d'un comité de réclamation ou à témoigner au besoin lors d'une réclamation.

Toute demande d'inscription peut se voir refusée par le comité organisateur.

10 Place à quai

En général, une nuitée gratuite est incluse avec l'inscription. Les détails et modalités seront disponibles dans les instructions de courses.

11 Programme des courses

Le championnat est composé des 9 régates. De ces 9 régates, seuls les 6 meilleurs résultats seront retenus pour le calcul des résultats cumulatifs.

Date	Régate	Marina hôte	Lieu de départ	Heure de départ
6 juin	Coupe Ville de Québec	Yacht Club de Québec	Yacht Club de Québec	<u>Manche 1</u> Samedi 13:15
13 juin	Fromagerie Bergeron	Marina de la chaudière	Plage Jacques-Cartier	<u>Manche 1</u> Samedi 10:45
27 juin	Coupe Port de Québec	Club Nautique du Vieux Port	Rivière St-Charles	<u>Manche 1</u> Samedi 10:15
4 juillet	Ruée vers l'est	Havre de Berthier-sur-mer	Club Nautique de l'île de Bacchus	<u>Manche 1</u> Samedi 7:30 <u>Manche 2</u> Samedi 11:45 <u>Manche 3</u> Samedi 17:00
8 août	Coupe île de Bacchus	Club Nautique de l'île de Bacchus	Club Nautique de l'île de Bacchus	<u>Manche 1</u> Samedi 14:30
15-16 août	Route du Maïs	Club Nautique Vauquelin	Plage Jacques-Cartier	<u>Manche 1</u> Samedi 10:30 <u>Manche 2</u> Samedi 15:30 <u>Manche 3</u> Dimanche 11:30
19 septembre	Coupe Ville de Lévis (Tour de l'île)	Parc Nautique Lévy	Parc Nautique Lévy	<u>Manche 1</u> Samedi 7:00
3 octobre	Défi Chien d'Or	Yacht Club de Québec	Yacht Club de Québec	<u>Manche 1</u> Samedi 13:30
10 octobre	Coupe CNVP	Club Nautique du Vieux Port	Rivière St-Charles	<u>Manche 1</u> Samedi 11:30

Le programme détaillé de chaque régate sera disponible dans les instructions de courses.

12 Système de handicap

Le système d'handicap utilisé est PHRF Lake Ontario. Ce système attribue des handicaps de base (avec ou sans spinnaker) à des bateaux « standard ».

Définition d'un bateau « standard »: Bateau de série ou de production limitée équipé d'un génois avec un LP plus petit ou égal à 155%, d'un spinnaker avec un G plus petit ou égal à 180%, d'un mât standard et d'un moteur permettant au bateau d'atteindre sa vitesse de coque. Dans le cas d'un moteur interne, ce dernier est muni d'une hélice pliante. En ce qui a trait aux moteurs hors-bords, celui-ci peut se rétracter entièrement. Les équipements standard sont ceux fournis par le



manufacturier. Donc, les bateaux équipés à l'origine de poêles, toilettes, réservoirs, coussins, ancres, portes, etc. ne doivent pas en être délestés.

Définition d'un bateau «non standard» : Tout bateau ne répondant pas aux critères d'un bateau « standard ». Les bateaux « non standard » sont sujets à une révision d'handicap.

Les handicaps sont attribués pour la durée du championnat. Un handicap provisoire sera attribué dans le cas où un bateau ne serait pas listé dans PHRF-LO. Il est à noter qu'aucun handicap ne sera modifié à la hausse à la suite de changements à un bateau.

13 Calcul des résultats

Le calcul des résultats se fera avec PHRF temps sur distance. Le courant moyen, communément appelé « facteur courant », sera pris en compte afin d'atténuer son effet sur l'exactitude des résultats. Le courant moyen sera indiqué dans les instructions de courses pour chaque parcours. Aussi, le comité de course se réserve le droit de modifier le facteur courant. Sauf si modifié par les instructions de courses, le calcul des résultats sera effectué selon cette méthode.

14 Classes

Classe	Pavillon	PHRF	LHT	Spinnaker
Compétition A	Bleu	≤ 129	-----	Oui
Compétition B	Jaune	> 129	≥ 27'	Oui
Compétition C	Blanc	> 129	< 27'	Oui
Compétition D	Vert	-----	-----	Non

Classes avec Spinnaker:

Peu importe leurs équipements, tous les bateaux sont handicapés avec hélice pliante ou moteur HB, Génois 155% et Spinnaker. Les bateaux avec motorisation insuffisante, génois plus grand que 155% ou spinnaker plus grand que 180% sont tout de même sujet à une révision d'handicap.

Classes sans Spinnaker:


Peu importe leurs équipements, tous les bateaux sont handicapés avec hélice pliante ou moteur HB, Génois 155% et sans Spinnaker. Les bateaux avec motorisation insuffisante, génois plus grand que 155% sont tout de même sujet à une révision d'handicap. L'utilisation de spinnakers ou voiles non endrillées est interdite.

15 Contrôles et jauges d'équipement

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour en vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.





16 Avis aux concurrents

L'envoi du pavillon « L »  accompagné d'un signal sonore indique qu'un avis aux concurrents est émis. À terre, les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel. Sur l'eau, l'avis sera transmis par radio VHF sur la voie 72.

17 Modifications aux instructions de courses

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel dès l'entrée en vigueur du changement jusqu'au moment de la sortie des résultats. L'heure limite pour les modifications est la fin de la réunion des barreaux.

18 Procédures de parcours raccourci

Le parcours peut être modifié après le départ (pavillons « C »  ou « S » ). Les détails seront aussi communiqués par VHF sur la voie 72. La radio sera le moyen privilégié pour aviser les bateaux d'un changement de parcours. Il est de la responsabilité des marins de garder la veille sur la voie 72.

19 Parcours

19.1 Départs

Le départ de la course sera donné en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé cinq minutes avant le signal de départ. Lorsque le délai entre 2 départs consécutifs est de 5 minutes, le signal de départ d'une classe est également le signal d'avertissement de la prochaine classe à partir.

L'envoi d'un spinnaker ou de toute voile de ce type, avec ou sans chaussette, ne doit débiter qu'après avoir franchi la ligne de départ. L'utilisation du spinnaker est toutefois acceptée pour franchir la ligne de départ lorsque celui-ci a été donné depuis plus de deux minutes.

Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

19.2 Marques

Les marques seront décrites de façon détaillée dans les instructions de courses.

19.3 Arrivées

Le comité de course vous invite à vous rapporter sur la voie 72 avant votre arrivée pour faciliter l'identification des bateaux, tout particulièrement quand la visibilité est réduite.



20 Temps limite

Le temps limite sera spécifié dans les instructions de courses.

21 Temps additionnel

Le temps additionnel est de 1 heure après l'arrivée du premier bateau de chaque classe.

22 Système de pénalité

Le système de pénalité en points, règle 44.3, ne s'appliquera pas. Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 31.2 ou 44.1 doit s'assurer d'avoir un témoin lors de l'exécution de la pénalité. Le comité de course ou le comité de réclamation peut, sans instruction, pénaliser un bateau qui a enfreint la règle 42.

23 Système de réclamation et de réparation

Les formulaires de réclamation seront disponibles auprès des officiels. Les réclamations doivent être déposées dans le temps limite de réclamation. Le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau ait fini la course.

Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des audiences dans lesquelles ils sont parties prenantes, appelés comme témoins ou comme membres du jury. S'il y a nécessité de remettre l'audience des protêts, elle sera remise au même endroit 24 ou 48 heures plus tard. Dans ce cas, des résultats provisoires seront publiés le soir même. Des résultats corrigés seront publiés après les audiences sur le site officiel du CRYQ: WWW.CRYQ.ORG

Les décisions du comité de réclamation seront sans appel.

24 Système de classement

24.1 Pointage

Position	Points
1	1
2	2
3	3
N	N
DNF	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
OCS	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
ZFP	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
SCP	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
DNS	Nombre d'inscrits au championnat dans la même classe
DNC	Nombre d'inscrits au championnat dans la même classe
RAF	Nombre d'inscrits au championnat dans la même classe



DSQ	Nombre d'inscrits au championnat dans la même classe + 1
BFD	Nombre d'inscrits au championnat dans la même classe + 1
DNE	Nombre d'inscrits au championnat dans la même classe + 1
DGM	Nombre d'inscrits au championnat dans la même classe + 1

24.2 Cas où aucun bateau d'une même classe ne termine avant le temps limite

Dans le cas où une course n'est pas annulée et qu'aucun bateau de la classe ne termine la course, le résultat des coureurs ayant pris le départ sera le nombre de bateaux ayant pris le départ et ceci dans le but de favoriser la participation.

25 Abandon

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF sur la voie 72.

26 Raison d'annulation

Le comité de course se réserve le droit d'annuler une course pour des raisons de sécurité.

27 Communication radio

Toute communication radio officielle se fera par VHF sur la voie 72. Le comité de course ne répondra à aucun appel radio pendant les séquences de départ, c'est-à-dire entre le premier signal d'attention et le dernier signal de départ. Il est de la responsabilité des marins de garder la veille sur la voie 72. Toute communication radio pouvant être interprétée comme aide extérieure est interdite, ex. : téléphone cellulaire.

28 Annexes

- A- Formulaire d'inscription
- B- Décharge de responsabilité